... Il ne faut pas oublier que le règlement des ... litigieux entre la France et l'Angleterre.

« En vous faisant part de cette opinion certainement conforme à l'esprit de tous les Londoniens, je ... seulement un fait. Vous pouvez savoir, mieux que nous ici, ce qui en est. »

UN DUEL

Paris, 3 janvier. — Cet après-midi a eu lieu un duel entre M. Daniel Clouzier (de l'Intransigeant) et M. Paul Brulat (*des Droits de l'Homme*).

M. Montégut dirigeait le combat tandis que le choix des places échéait aux témoins de M. Brulat.

Les deux adversaires se sont servis des épées de M. Clouzier.

Au premier engagement, M. Brulat est atteint d'une légère blessure pénétration au bras droit.

A la 2e reprise, M. Brulat est atteint à l'avant-bras droit d'une blessure pénétrante intéressant les muscles.

Cette blessure mettant M. Brulat en état d'infériorité manifeste, les témoins, d'un commun accord, mirent fin au combat.

La délégation de Saint-Cyr en Russie

Saint-Pétersbourg, 3 janvier. — La délégation de l'Ecole de Saint-Cyr a été reçue hier, à trois heures, à l'Ecole militaire du Pain Jer. Elle a été saluée par la marche du 37e régiment français d'infanterie.

Elle a été accueillie d'une façon chaleureuse et fraternelle, aux cris de : « Vive la France ! »

Dans la salle de réception, du champagne et des fruits ont été offerts aux hôtes français qui ont bu à la prospérité de la France.

La musique a joué la *Marseillaise*.

La délégation a visité les chambres, les cuisines, les cantines, puis elle a assisté au défilé des pensionnaires se rendant au réfectoire, où le dîner des élèves a eu lieu au son des musiques militaires.

Les officiers de la délégation sont logés au Cercle de l'armée et de la marine, les élèves dans les chambres des porte-enseignes.

La délégation a rendu visite aux ministres de la cour, aux affaires étrangères, de la guerre, à l'ambassade de France et au directeur général des Ecoles militaires.

Les étrangleurs de Neuilly

Paris, 3 janvier. — La Cour d'assises de la Seine présente, aujourd'hui, un aspect inaccoutumé. 32 accusés sont assis sur les bancs réservés pour eux, des détenus, et le prétoire est blanc de l'hermine des robes de leurs défenseurs.

Ces accusés sont tous des jeunes gens qui s'étaient organisés en bande pour dévaliser les environs de Paris et pour étrangler le cas échéant, les victimes récalcitrantes. Ils avaient pour chef un certain Kock, qui parait avoir montré dans ses fonctions une délicatesse relative.

Un jour, une dizaine de ses soldats avaient abordé d'une fille-de-joie dans les fortifications. Il leur fit honte d'avoir pris son argent et les obliga à une restitution intégrale.

Cet « ailleurs un franc scélérat, sur la conscience de qui pèsent maintes tentatives d'assassinats, des assassinats peut-être, car on a retrouvé dans la Seine les corps de malheureux qui avaient succombé sous les coups des malfaiteurs.

Kock et ses camarades pratiquaient le cambriolage; mais ils excellaient surtout dans les attaques nocturnes.

La police était sur abois, quand le 13 juillet dernier on put, grâce à la désignation précise de M. Mazelerc, qui avait reçu plusieurs coups de couteau, mettre la main sur un certain Prieur. Prieur se laissa confesser par M. Cochefert, et bientôt toute la bande fut arrêtée.

Soixante-six chefs d'accusation ont été relevés dont 36 à la charge de Kock.

Les débats dureront quinze jours.

NOUVELLES ETRANGERES

La France et la Chine

Pékin, 3 janvier. — M. Pichon, ministre de France, exige de la Chine une indemnité, la pénalisation des fonctionnaires, la rétablissement des missionnaires, à la suite des attentats récents contre les missions françaises.

Le gouvernement se propose d'envoyer contre les rebelles du Sze-Chouan 5,000 soldats exercés à l'européenne.

Graves nouvelles des Philippines

INSURRECTION GÉNÉRALE

Washington, 3 janvier. — Le gouvernement avait espéré que les insurgés consentiraient à remettre Hello aux mains des Américains. Mais il est manifestement certain qu'il faudra enlever la ville d'assaut, Aguinaldo a d'ailleurs recommandé à ses troupes la plus énergique de repousser toutes les propositions des Américains.

Les indigènes qui occupent la place sont très nombreux.

Le général Miller, qui commande l'expédition américaine, avant de prendre une décision, a demandé des ordres précis à Manille. Il occupe actuellement de faire débarquer ses troupes.

Les Américains à la Havane

Hier à midi, le drapeau espagnol hissé sur le château de Morro, à la Havane, a été baissé et remplacé par la bannière étoilée. L'artillerie des forts et des navires de guerre a tiré des salves avant et après la cérémonie.

Le général Castellanos, en remettant le commandement au général Wade, a exprimé son respect pour le gouvernement américain et a ajouté qu'il espérait que les bonnes relations entre les armées des deux nations seraient maintenues jusqu'à la fin de l'évacuation.

Le général Wade a ensuite transmis le gouvernement au général Brooke.

En quittant la salle du Palais où la cérémonie de la remise du commandement avait eu lieu, le général Castellanos a fait ses adieux à ses officiers.

« Amis, a-t-il dit, les batailles auxquelles j'ai pris part, sont plus nombreuses que les chevaux que me restent, et c'est aujourd'hui pour la première fois que le courage me manque : Adieu, adieu ! »

Le général s'est ensuite embarqué sur un steamer à destination de Matanzas.

Chronique Régionale

Le Mérite agricole

M. Viger, ministre de l'agriculture, vient d'arrêter la liste des promotions et des nominations dans l'ordre du Mérite agricole qui doivent être faites à l'occasion du 1er janvier. Cette liste paraîtra incessamment au *Journal officiel*.

Médailles d'honneur

Aux vieux ouvriers

En exécution du décret du 16 juillet 1896, et à l'occasion du 1er janvier 1899, le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes a accordé des médailles d'honneur aux vieux ouvriers et employés dont les noms suivent :

PAS-DE-CALAIS

Nord. — Pierre-Joseph Lemaire, ... Hubert-Joseph à Lens ... Bauly, Jules à Bruay ... Bécart, Victor-Joseph à Fléquin ... Mlle Becque, Dominique à Hénin-Liétard ... Bera, Florentin à Douai ... Bigot, Auguste à Marquion ... Bled, Louis-Léon à Saint-Martin-Boulogne ... Bonel, Georges à Bethune ... Bonnetot, Augustin, à Arras ... Bourgeois, Louis-Jean à Courcelles-les-Lens ... Boutry, François à Vitry-en-Artois ... Boutry, Louis à Vitry-en-Artois ... Briet, Jules-Joseph à Fenchy ... Brouillard, Henri-Emile à Marquise ... Brunin, Aimédée à Marquise ... Brunin, Henri à Marquise.

Carbonnel, Léon ... Caron, Romain-François à Auxy ... Caron, Jean-Grégoire à Leux-en-Doulenie ... Carpentier, Alphonse à Nieulles-les-Bléquin ... Carpentier, Théodore à Fresnes ... Mlle Caly, Rosine à Ligny-sur-Canche ... Cauliez, Adolphe à Lillers ... Caupin, Adolphe à Bruay ... Chartrel, Sylvain-Louis à Blandecques ... Chevalier, J.-B. à Hénin-Liétard ... Chevalier, Charles-Joseph à Sainte-Catherine ... Cornion, Adolphe à Lens ... Constant, Henri-Joseph à Aire-sur-la-Lys ... Couviaux, Omalain Joseph à Sainte-Catherine ... Demailly, Pierre-Ladislas à Lens ... Demarchez, Augustin à Bethune ... Déolanque, Marina à Hersin-Coupigny ... Doerel, Denis-J.-B. à Arras ... Doerel, J.-B. à Mercatel ... Doron, Charles-Joseph à Frevent ... Déroulion, Jules-Louis à Bapaume ... Dernelle, Alexandre, à Lillers ... Desbonnets, Pierre à Billy-Montigny ... Dévillier, François-Marie à Boulogne ... Devéquiaise, Aristide-Joseph à Avion ... Dolet, Florent à Labourse ... Donault, Romain à Boulogne ... Doutriaux, Victor-Gaspard à Ruitent ... Dubous, Augustin à Sailly-Labourse ... Duflos, Auguste à Marquise.

Emery, Ernest à Beuvry ... Enery, Léopold à Bruay ... Berrand, Florentin-Frédéric à Marquise ... Esiquel, Félix à Marquise ... Fauquenoy, Désiré-Joseph à Lens ... Fauquenoy, Théodore à Avesnes-les-Comte ... Fernez, Charles à Hersin-Coupigny ... Flament, Emile à Baily-Grenay ... Fontaine, François à Beaumetz-les-Loges ... Fournier, J.-B. à Rochelle ... Frammery, Auguste-Eugène à Boulogne-sur-Mer ... François, Celestin à Boulogne ... Fromont, Eugène-Edmond à Bethune.

Gombert, Antoine, à Marquise ... Gorin, Emile-Louis à Billy-Montigny ... Gossart, Victor à Lillers ... Gourdin, François-Joseph à Sailly-Labourse ... Gourlain, Pierre-Victor à Boulogne ... Guillot, Alexandre-Joseph à Boulogne.

Hainiaux, Antoine-Alexandre à Neufchâtel ... Hasvel, Henri-Alphonse à Pampoux ... Herant, Charles-Emile à Montigny-en-Gohelle ... Hermant, François-Joseph à Bethune ... Hivart, Firmin-Gustave à Boulogne-sur-Mer ... Houbart, Henry à Frevent ... Houssiaux, Louis à Annay ... Mlle Hulard, née Sellier, Louise à Boulogne.

Lagache, François à Leforest ... Mme veuve Laloz, née Carrion, Françoise-Virginie à Calais ... Lambert, Victor-Alfred à Marquise ... Lardé, Léonard-Cyprien à Neufchâtel ... Laurent, Louis-Augustin à Lens ... Laurent, Jules à Lens ... Laverain, Auguste à Lillers ... Lecaille, Pierre-Louis à Ruitent ... Lecaillon, Jean à Boulogne-sur-Mer ... Leclabart, Louis-Emile à Bapaume ... Lefebvre, Alexandre à Hénin-Liétard ... Legrand, Lambert à Boulogne ... Lemaire, Alfred-Joseph à Noyelles-Gantil ... Lemaire, Louis à Boulogne ... Lemoine, Leandre à Saint-Martin ... Lheureette, Celestin à Marquise ... Lièvin, Jules à Bauanne ... Locquet, François à Lillers ... Lomores, François-Joseph à Montigny-en-Gohelle ... Longuet, Alfred-Charles à Ruitent ... Louchart, Jules à Choques ... Loywick, Eugène-Edmond à Calais.

Mme veuve Théodore-Marie à Calais-Nord ... Martinel, Clovis à Lojugnoy ... Maslet, Paul-Henri à Ruitent ... Martin, Auguste à Boulogne-sur-Canche ... Martin, Désire-Louis à Ourion ... Martin, Louis, Auguste à Ruitent ... Martinache, Jean-Baptiste à Lens ... Meurisse, J.-B. à Lillers ... Mercier, Adolphe à Marquise ... Millington, Edouard à Boulogne ... Moulroys, Auguste-Joseph à Hénin-Liétard ... Mullier, Augustin à Boulogne-sur-Mer ... Olivier, Marcq à Marquise ... Ovigneur, Gustave à Lens.

Pecqueux, Augustin à Marquise ... Philippe, Louis à Bacquoy ... Pierre, Jean-Thomas à Desvres ... Poliet, Jules-Adolphe à Billy-Montigny ... Pollet, J.-B. à Lillers ... Pouhier, Charles à Arras ... Pouille, François à Marquise ... Pruvost, Célestin à Marquise ... Pyavent, Clovis à Aire-sur-la-Lys ... Pyavent, Henri à Aire ... Pruvost, Jacques à Marquise.

Ragnier, Louis à Marquise ... Rémy, François à Garvin ... Rigaut, Louis à Lens ... Riviere, Louis à Boulogne ... Rousseau, Constant à Douvrin ... Roussel, Adolphe à Frevent ... Roussel, Jean-Baptiste à Gonnehem ... Sgard, Pierre à Marquise ... Simon, Alexis à Marquise ... Simon, Alfred à Samer.

Tellier, Louis-Joseph à Bethune ... Testelin, Pierre-Joseph à Carvin ... Tetard, Jules-Joseph à Frevent ... Théodore, Charles-Joseph-Jean-Baptiste à Douvrin ... Tournant, Augustin à Ruitent ... Tournaut, Louis-Gaspard à Marquise ... Tournaut, Louis-Joseph à Marquise ... Tournaut, François à Marquise ... Vallin, François à Leforest ... Vasseur, Jean-Marie à Wardrecques ... Vienbled, Xavier-Joseph à Verquin ... Wallet, Jean-Henri à Boulogne ... Wallet, Jean-Louis à Desvres ... Wambergue, François à Boubers-sur-Canche ... Wimelin, Jean Baptiste à Frevent.

M. Lauranceau est nommé trésorier-payeur général

Ainsi que nous l'avons annoncé, il y a quelque temps, M. Lauranceau, ancien préfet du Nord, est nommé trésorier-payeur général du Gard : le *Journal officiel* publie seulement dans son numéro du 3 janvier le décret en date du 16 décembre 1899, portant cette nomination.

Le XXe siècle

Beaucoup de personnes croient que le XXe siècle commencera le 1er janvier 1900.

C'est une erreur.

Un siècle se composant d'une période de cent années révolues, le XIXe ne prendra fin que le 31 décembre 1900.

L'Exposition sera ainsi tout à fait « fin de siècle ».

Le 1er janvier 1901 verra l'aurore du siècle nouveau.

Concours international de musique d'Haisnes-lez-la-Bassée.

Le concours international d'orphéons, harmonies, fanfares, réservé aux sociétés de 3e division, organisé par la Chorale de St-Eloi, à Haisnes-lez-la-Bassée, avec le concours de la municipalité et sous le patronage de la fédération musicale de France, aura lieu, ou le 22 avril, à Haisnes-lez-la-Bassée, le dimanche 2 avril 1899.

Le comité a décidé de faire un concours de soli le lundi 3 avril. Tous les solistes indistinctement, instrumentistes et chanteurs, pourront y prendre part. Le Bassée, ancien pays de musique, y a droit concours la veille. Les chanteurs pourront se présenter pour exécuter des soli, des duos ou quatuors.

Les délais d'inscription pour tous les concours expirent le 2 février.

A la suite de nombreuses demandes faites au comité, le concours de lecture à vue est reporté à dix heures et demie du matin.

Pour tous les renseignements concernant les concours, s'adresser à M. Havard-Duclos, président du Concours à Haisnes-les-La Bassée.

Naufrage d'un navire allemand

A DUNKERQUE

Courageuse conduite des marins dunkerquois

La tempête qui, depuis plusieurs jours s'est abattue sur le littoral, a causé un nouveau sinistre maritime.

Hier, dans la soirée, un trois-mâts allemand le *Prévoé* arrivait sur notre rade venant de Philadelphie avec un chargement de pétrole. Le vent faisait rage de la partie Nord-Nord-Ouest et la mer était démontée.

Vers minuit on coupa de canon retentissant appelant les sauveteurs. Comme toujours il en surgit de tous les côtés et Jacques Jonnekeyn, un de nos plus vaillants patrons de corvette et de canot de sauvetage n'eut que l'embarras du choix.

Le canot *Dunkerque* fut rapidement armé et remorqué par le *Dunkerquois* que commandait le second Lavallée, et marcha au secours des marins en détresse.

Ainsi qu'on le verra dans le rapport de mer du patron Jacques Jonnekeyn, le sauvetage fut particulièrement périlleux.

Le canot après avoir lutté pendant plusieurs heures contre les éléments en furie rentra désemparé au port.

L'équipage était à bout de forces fut remplacé, à l'exception de deux hommes, Jacques Jonnekeyn, malgré sa fatigue en reprit le commandement.

Rendu de nouveau sur rade par le *Dunkerquois*, il atteignit cette fois le trois-mâts allemand et parvint à sauver l'équipage qui se composait de quinze hommes. Il y avait également à bord de ce navire la femme du capitaine et un pilote dunkerquois.

Le trois-mâts allemand *Prévoé*, qui appartient à la même Compagnie que le trois-mâts *Emmanuel*, qui s'est perdu également sur notre rade il y a deux ans en se rendant à Philadelphie avec du charbon, est un vieux bois qui a été construit en 1872 aux chantiers N.-L. Thomson, de Rennebunk. Il appartient à la maison A. Hemmes, de Wesner (Allemagne).

Il a une jauge brute de 1687 tonneaux et mette de 4581.

Ce navire a une longueur de 65 mètres, une largeur de 12 mètres et une profondeur de 9 mètres.

Le *Prévoé* est en partie coulé à un mille au large du Casino.

Il est probable que ce navire est crevé et il est considéré comme perdu.

Les crimes de Rouge-Barres et de Croix

Non-lieu en faveur de Vanreckem

On se souvient que M. Lemaire, juge d'instruction vient, il y a cinq mois, ouvrir une nouvelle enquête au sujet des crimes de Rouge-Barres et de Croix. Sur la dénonciation de deux jeunes gens, Vanreckem et Vanrenkem qui purgeait à cette prison une peine de cinq ans avait été mené à Lille pour être interrogé et confronté avec les principaux témoins mêlés à cette double affaire.

Les affirmations de ceux-ci manquant de précision et M. Lemaire estimant que l'acquittement de Vanreckem était sûr en cour d'assises, remettait, il y a un mois le dossier entre les mains de M. Tainturier, procureur de la République.

Ce dernier vient de rendre un non-lieu en faveur de Vanreckem qui sera réintégré dans la prison de Loos.

Chronique électorale

L'élection de Valenciennes

M. César Sirot, qui a accepté la candidature pour l'élection du 22 janvier r demande la mise en liberté provisoire de son concurrent collectiviste, M. Rémy, détenu comme on le sait à la maison d'arrêt de Valenciennes en vertu d'une peine de quatre mois de prison survenue à la suite des bagarres de Denain.

Chronique Locale

ROUBAIX

Simple question à M. Municipalité

Nous savons, et nous en avons déjà informé nos lecteurs, que la municipalité a avisé l'administration de l'Hippodrome qu'elle ne fait, à l'avenir, à donner des pièces complètes.

Ce faisant, l'administration municipale n'a fait que défendre les intérêts du public.

Mais nous nous demandons, nous voyons encore sur les murs de la ville que jeudi prochain l'Hippodrome nous donnera « La Poupée » en 3 actes, dont un surgelé, et nous nous demandons quant que le même jour, le théâtre de Lille donne la même pièce, en 4 actes.

Pourquoi fait-on des coupures à Roubaix, alors qu'on ne fait pas à Lille ?

Est-ce pour encourager nos concitoyens à déserter l'Hippodrome au profit du théâtre Lilloise ? ou est-ce pour bien convaincre que le public roubaisien méprise tenu en tutelle ?

L'administration municipale qui donne une subvention de vingt-cinq mille francs à l'Hippodrome, a-t-elle été consultée et approuve-t-elle ces réductions ridicules qui font, à bon droit, crier le public ?

Quel est le mystérieux « Dire la Padeur » qui guide nos municipaux dans les ciseaux de la censure roubaisienne ?

Mauvaise foi cléricale

Les cléricaux, personne ne l'ignore, sont aujourd'hui, à d'excellents républicains. Mais, comme il y a plusieurs façons d'entacher la République, ceux-ci, tout en faisant pour leur compte bombinement les leurs prétentions et abdiquant entre leurs mains, sont seuls dignes de cette qualification de republicains qu'ils s'arrogent en usurpateurs le droit exclusif de décerner à qui bon leur semble. Quant aux autres, aux républicains de la veille, aux soldats du parti républicain, ils ne sont en leur nom qu'un mot qui désignent que la République devienne autre chose qu'un nom et une étiquette mentonne, il faut les perdre dans l'opinion publique ; et comme il serait impossible de les faire passer pour réactionnaires pour ne de ces conditions devant lesquelles le bon sens recuterait, nos adversaires, peu scrupuleux, *les flétrissent dans leur sainte colère en les rangeant sous les noms révolutionnaires, voir même parmi les anarchistes.*

Ce jeu-là est connu, hier il faisait chou blanc à Tourcoing et le bon sens du peuple commence à en déjà fait justice ! Mais les chevaliers du goupillon ne désarment pas ; leur cœur tout brûlant de zèle jusqu'à la même, ils en justifie les moyens. Leur tactique elle aussi est toujours la même honteuse et perfide, ainsi que la prouve l'incident suivant.

Deux de nos fanatiques qui ont conservé l'empreinte indélébile de l'éducation des jésuites étaient allés récemment en compagnie à Lille où les attendait une nouvelle d'ordre politique ; cette nouvelle ne leur fut pas donnée dans le sens qu'ils désiraient ; du saint zèle ils oublièrent la prudence la plus élémentaire : dans un lieu public et de manière à ne pas laisser de doute, ils exhalèrent une avoyée exaspération là s'en prirent on ne sait trop pourquoi, à un honorable fonctionnaire de Roubaix, simplement parce que ce fonctionnaire « est un *socialiste*, dit l'on en désignant ce fonctionnaire par son nom ; Oui, approuva l'autre, il écrit dans l'*Egalité* sous un pseudonyme ».

Remarquez que cette seconde affirmation est odieuse, qu'elle est faite pour faire plus tard mouvement au fonctionnaire ; lui au gouvernement par son serment et par ses services.

Vous avez de vaillants, mes beaux Messieurs, vous que par de justes représailles on pourrait appeler S... jésuites et je ne sais ce qu'il advientra de cette petite énigmide déjà connue qui pourrait vous attirer devant la police correctionnelle en une qualité à laquelle vous vous habituez à permettre-moi un conseil, évitez cette extrémité qui pourrait naître à votre lucrative profession, faites vos exercices matin et soir et à plus vestre. Du moment de haute est vite passé ; et puis vous dites si bien habitués à vous agenouiller qu'il ne vous faut pas qu'un bien petit effort pour vous mettre tout à fait.

Jean KIRI.

Un accident rue de Beaumont.

Hier dans l'après-midi, vers deux heures et demie, un charretier, Château Emile, âgé de 34 ans, demeurant rue Lavoisier, rue Bugart, occupé pour le compte de M. Duicroix, marchand de charbon, rue de l'Ouest, conduisait un tombereau rue de Beaumont, quand le cheval prit peur et s'emballa. Le malheureux charretier fut projeté de son chariot sur la chaussée et une des roues du véhicule lui passa sur le pied gauche.

Des passants, témoins de l'accident, vinrent à son secours et s'empressèrent de lui donner des soins.

Un docteur mandé, arriva bientôt, après avoir constaté l'écrasement des parties molles du talon, le docteur a fait admettre le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Accidents de travail

M. Jules Dubar, débardeur, 38 ans, a fait une chute dans le magasin où il travaillait, ce qui a occasionné une plaie contuse du genou.

D'après le docteur Delattre, qui a soigné le blessé, la guérison de Dubar nécessitera une dizaine de jours de repos.

— *En voulant retirer de son métier un morceau de duvet*, Florence Schonoyans, âgée de 16 ans, ouvrière de la filature de coton Cavrois-Mathieu, rue Carpeaux, a été blessée.

Elle a eu le bout du doigt pris sous une roue du chariot du rendeur, ce qui a occasionné une contusion de la moitié inférieure de la phalangette de l'index gauche.

Elle a été mise une incapacité de travail d'un mois environ.

⁂

Une ouvrière filatrice de l'établissement de peignage, Pierre Molle, la nommée Lemaire Clémence, âgée de 22 ans, demeurant rue d'Avelighem, en voulant retirer un ruban de laines de son métier a eu le pouce droit écrasé.

Le docteur qui s'est appelé a lui donné des soins à conclu de trois à quatre semaines d'incapacité de travail.

⁂

Hier, dans la matinée, vers neuf heures, un *ouvrier débardeur de l'établissement de peignage* de l'Epeule, rue Marquisat, M. Jean Fevet, âge de 28 ans, demeurant rue de Wasquehal, rue St-Joseph, a reçu sur la jambe un rouleau de carde qui lui a fait une plaie assez profonde.

Dix jours d'incapacité de travail, telle est la conclusion du docteur qui a été appelé à lui donne des soins.

Arrestation pour vol

Sur la plainte de M. Desrousseaux, négociant, rue d'Alsace, 3 bis, M. Lâchez, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait mettre en état d'arrestation le nommé Derick René-Louis, âge de 27 ans, ouvrier magasinier, demeurant *rue Nain*, 29.

Le jeune Nain est inculpé d'un vol de laines et de déchets au préjudice du plaignant chez lequel il était employé.

Derick a été écroué au dépôt central et sera, ce matin, diriger sur Lille.

Un somnambule qui se jette par la fenêtre

Lundi dans l'après-midi, vers quatre heures, le nommé *Colpin Edouard*, âgé de 25 ans, homme de peine, demeurant rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, était endormi au fer étage, dans sa chambre à coucher, quand, pris d'un accès de somnambulisme, il voulut descendre, mais se trompant, au lieu de se diriger vers l'escalier, il ouvrit la fenêtre, qu'il enjamba ; il vint comme tomber sur la chaussée, faisant une chute de plusieurs mètres.

Le malheureux s'est fracturé l'avant-bras droit et a des plaies sur diverses parties du corps.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Association vélocipédique « La Pédale »

Les membres du Conseil d'administration de « La Pédale » sont invités à se réunir ce soir, mercredi 4 janvier 1899, à 8 heures 1/2, pour la préparation de l'assemblée générale annuelle du 11 courant et du banquet qui doit la suivre.

M. le docteur Delattre, médecin-accoucheur, de la Maternité Roubaisienne, informe ses nombreuse clientèle, que sa clinique **n'est plus située 97, rue de Tourcoing, mais 119, rue de Lille.**

Il ne conduira plus ses malades, il ne fera toute meurtrie se plaint de violentes douleurs dans les reins, mais le docteur qui l'a visite considère que rien n'est moins qu'il grave. La gendarmerie continue son enquête.

Croix. — *Mort subite.* — Dimanche soir, le nommé Abraham Romain, né à Deckeland (Belgique), le 27 janvier 1841, demeurant aux briqueteries Coisne, était en train de souper à l'estaminet « Au Rendez-d'Amour », rue de la Mackellerie, lorsque subitement, par suite d'un étouffement incompréhensible, il s'affaissa sans mot dire. Relevé par quelques assistants présents, on constata qu'il était mort.

Romain a dû être enterré dans l'après-midi de mardi.

Rixe. — Dans la nuit du 1er au 2 janvier, deux hommes, les nommés Henri Dujardin et G. Lamant, demeurant rue Basse, cour Broux, en sortant de l'estaminet Tagant, dans la même rue ont été assaillis par huit individus.

Dans la bagarre, l'une des deux victimes a eu le nez déjoncé. Plusieurs des assaillants sont connus. Les deux frères Dumarey et les trois frères Verbeughe sont compromis dans cette affaire. Plainte a été portée à M. Séguin, commissaire de police.

La tempête de lundi. — Dans la journée de lundi, bon nombre de vitres ont été cassées, tuiles et ardoises sont tombées, des gouttières arrachées ont été constatées sur plusieurs points de la ville. 300 pannes de l'hospice ont été cassées par le vent.

Bureau de bienfaisance. — Par suite de la décision prise dans sa dernière réunion, la question de la livraison du pain à domicile a été mise de suite à l'étude. Les boulangers intéressés dans cette affaire recevront à ce sujet des instructions pour dimanche.

Roleyage. — M. Jules Pope, cabaretier, rue de la Fosse-aux-Chênes, s'est vu dresser contravention pour défaut de balayage devant sa propriété, sise rue Cleversal.

Voirie. — M. Séguin, commissaire de police a dressé procès-verbal à Mme Dubrunfaut, entrepreneur, 19, rue de Croix, à Roubaix, qui ayant fait des tranchées dans la rue de la Gare, à Croix, ne les avait pas clôturées.

Mlle Blanche Fieille, demeurant au Noir Bonnet, qui est tombée dans une de ces tranchées, a été reconduite par cette dame à son domicile.

Mme Dubrunfaut a été aussitôt mise en demeure par le dit commissaire de police, de ne pas laisser ces tranchées ouvertes